

Le port de Saint-Elme débarrassé des posidonies?

À partir de vendredi, le syndicat mixte Ports Toulon Provence teste un procédé expérimental pour aviver le port et repousser les posidonies au large. Et si ça fonctionnait?

Créer un courant artificiel pour relancer les posidonies mortes vers le large : c'est le système qui est en cours d'installation dans le port Saint-Elme. Et qui devrait être mis en service en fin de semaine. « *Devant l'ampleur du phénomène cet hiver, et compte tenu du budget que nous pouvons consacrer au traitement du problème – 100 000 euros par an – il fallait trouver un procédé qui nous permette d'agir rapidement... Et d'y revenir dès que le besoin se ferait sentir* », explique André Thomas, directeur d'exploitation et de gestion patrimoniale des ports pour le syndicat mixte Ports Toulon Provence.

« *Cette année, le phénomène est beaucoup trop important : les posidonies sont arrivées très tôt, et les largades peuvent durer jusqu'en juin... Jusqu'à l'an dernier, nous sortions les posidonies du port, et nous avions même réussi à les valoriser sous forme d'engrais,* » ajoute André Thomas.

Mais la réglementation a évolué, « *les posidonies mortes sont protégées au même titre que les vivantes. Le plus simple est donc de les restituer à leur milieu naturel* » et de laisser, justement, la nature faire son œuvre... L'idée est de créer un cou-



Un impressionnant tapis de posidonies mortes dans le port de Saint-Elme : pour y remédier, le syndicat Ports Toulon Provence met en service en fin de semaine, un procédé expérimental « déjà utilisé dans des ports des Bouches du Rhône, avec des résultats concluants », explique André Thomas, directeur d'exploitation et de gestion patrimoniale.

(Photo Dominique Leriche)

rant d'avivement artificiel, pour ramener les posidonies vers l'avant-plage, dans leur milieu naturel. Là, la houle les ramènera au large...

En cas de vent d'est puis de mistral, le courant artificiel devrait empêcher les posidonies d'entrer à nouveau dans le port de Saint-Elme. Le dispositif en cours d'ins-

tallation sera donc composé de deux pompes immergées, à fort débit : 1000 m³ par heure par pompe, pour un courant de sortie estimé entre 1 à 3 m/seconde.

Curatif et préventif

Disposées sur une barge dans la partie sud du bassin portuaire, les pompes per-

mettront de générer le courant orienté vers l'entrée du port. L'eau de mer pompée à l'extérieur de la digue sera injectée sous pression dans les posidonies mortes, pour les « décompacter ». Le système, ensuite, induit un courant pour pousser les posidonies vers la passe d'entrée du port.

Le syndicat mixte fonde

beaucoup d'espoir sur cette expérimentation car ce procédé pourrait être utilisé, non seulement de manière curative, mais aussi à titre préventif : « *en cas de largade par exemple, il nous suffirait de faire fonctionner le système pour recréer le courant artificiel et ainsi, éviter l'afflux des posidonies dans le port.* »

L'entreprise marseillaise ECTM, en charge de l'opération, a déjà réalisé un même exercice dans « *des ports des Bouches-du-Rhône*, ajoute André Thomas. *Les résultats ont été concluants.* » Coût de l'opération : 85 000 euros. « *Mais si l'expérimentation dure moins longtemps que prévu (une quinzaine de jours nldr), cela coûtera moins cher...* » conclut André Thomas.

Comité de surveillance

L'alternative reste, bien entendu, la création d'un chenal d'avivement. Projet « *que nous devons encore affiner* » ajoute André Thomas, et mené en concertation avec la Ville, les représentants des pêcheurs, des plaisanciers, etc.

Les mêmes intervenants se retrouveront à la table du « *comité de surveillance* » de ce procédé expérimental. Et « *pour vérifier le devenir des posidonies, voir si elles ne se concentrent pas sur un endroit en particulier, et notamment sur l'herbier vivant, au large des Sablettes.* » Si tel était le cas, « *la barge peut être positionnée de manière à modifier le courant artificiel et ainsi continuer à les disperser...* »

K.M.

kmichel@nicematin.fr